



COLLECTION HANDICAP VIEILLISSEMENT SOCIÉTÉ

# Justice pour les personnes handicapées

Philippe Sanchez

Préface de Henri-Jacques Stiker

**PUG**

Comment justifier que l'État prélève des taxes et cotisations sur les revenus des valides pour compenser les handicaps des personnes déficientes ? Jusqu'où doit aller la compensation du handicap ? Est-il juste de favoriser les personnes handicapées dans les recrutements en instaurant des quotas de travailleurs handicapés dans les entreprises et les administrations ? Le défaut de vie sexuelle de certaines personnes handicapées doit-il entraîner compensation ? Pourquoi aider les aidants familiaux et comment ? La philosophie politique apporte des réponses à ces questions dans des débats contradictoires rigoureux. L'objectif de l'auteur est de déterminer un cadre normatif, suivant l'approche des capacités, délimitant ce qui est juste et ce qui ne l'est pas concernant les politiques publiques de compensation des handicaps.

Cet ouvrage intéressera les enseignants et les étudiants de master en sociologie, psychologie, anthropologie, sciences de l'éducation. Il est également destiné aux travailleurs médico-sociaux, aux milieux associatifs liés au handicap, à la dépendance et au grand âge.

*Philippe Sanchez est formateur en éthique, chef d'entreprise, gérant de Socrates® nord de France. Il anime notamment des formations professionnelles dans les hôpitaux, les établissements de personnes handicapées et les maisons de retraite. Il enseigne la philosophie contemporaine au Séminaire de Lille. Il siège au conseil d'orientation de l'Espace de Réflexion Éthique Régional de Picardie et participe au comité de lecture de la revue Éthique & Santé.*



9 782706 121159

ISBN 978-2-7061-2115-9 (e-book PDF)

**PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE**

BP 1549 – 38025 GRENOBLE CEDEX 1

**www.pug.fr**

JUSTICE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Correction et mise en page intérieure : Fabienne Vaslet

© Presses universitaires de Grenoble, avril 2014

5, place Robert-Schuman

BP 1549 – 38025 Grenoble cedex 1

Tél. 04 76 29 43 09 – Fax 04 76 44 64 31

pug@pug.fr / www.pug.fr

ISBN 978-2-7061-2115-9 (*e-book PDF*)

L'ouvrage papier est paru sous la référence ISBN 978-2-7061-1884-5

Philippe Sanchez

JUSTICE  
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES  
Handicaps, aide familiale et philosophie politique

Presses universitaires de Grenoble

« Handicap, Vieillesse, Société »  
Collection dirigée par Alain Blanc

DANS LA MÊME COLLECTION

Patrick Legros (dir.), *Les processus discriminatoires des politiques du handicap*, 2014

Philippe Sanchez, *Justice pour les personnes handicapées*, 2014

Pierre Dufour, *L'expérience handie : Handicap et virilité*, 2013

Marlène Jouan (dir.), *Voies et voix du handicap*, 2013

Marion Blatgé, *Apprendre la déficience visuelle. Une socialisation*, 2012

Catherine Blatier, Martine Paulicand, Liliane Perrin-Bensahel (dir.), *Vous avez dit non-discrimination ?*, 2012

Christophe Dargère, *Enfermement et discrimination. De la structure médico-sociale à l'institution stigmatée*, 2012

Emmanuel Weislo, *Le handicap a sa place. De l'autorisation d'absence aux bancs de l'école*, 2012

Muriel Larrouy, *L'invention de l'accessibilité. Des politiques de transports des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité aux transports urbains de voyageurs de 1975 à 2005*, 2011

Jean-Yves Richier, *Croire à la normalité*, 2011

Alain Blanc (dir.), *Les Aidants familiaux*, 2010

Marie Francœur, *Fin de vie en établissement gériatrique*, 2010

Danielle Moyse, *Handicap : pour une révolution du regard*, 2010

Alain Blanc (dir.), *L'Insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, 2009

Henri-Jacques Stiker, *Les Métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*, 2009

Alain Blanc (dir.), *Les Travailleurs handicapés vieillissants*, 2008

Ève Gardien, *L'Apprentissage du corps après l'accident. Sociologie de la production du corps*, 2008

Olivier R. Grim, *Mythes, monstres et cinéma. Aux confins de l'humanité*, 2008

## Remerciements

---

Ce livre est issu de ma thèse de doctorat de philosophie, soutenue le 4 septembre 2012 à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Le contenu de ce livre trouve sa source dans la richesse foisonnante de cette thèse, qui n'aurait jamais atteint la qualité qui a été saluée lors de la soutenance publique par le jury sans le suivi bienveillant et sans concession de mes deux directeurs, les professeurs Geert Demuijnck et Axel Gosseries. Les erreurs ou les errements que le lecteur pourrait déceler dans ce livre ne sauraient leur être attribués et sont de mon seul fait. Qu'ils soient l'un et l'autre chaleureusement remerciés de leur direction aussi exigeante qu'encourageante.

J'ai aussi bénéficié des conseils avisés du professeur Michel Mercier et de Ève Gardien. Je les remercie sincèrement. Faire l'inventaire de toutes les personnes envers qui j'ai contracté des dettes intellectuelles serait trop long. Mais ceux à qui va ma reconnaissance sans pourtant être ici nommés ont déjà été remerciés de vive voix.

Ma thèse n'aurait pas vu le jour, et ce livre non plus, sans l'accueil de Madame Thérèse Lebrun au sein de l'Université catholique de Lille qu'elle présidait alors, pendant quatre ans. Je tiens à la remercier.

Mes remerciements vont également au professeur Henri-Jacques Stiker qui m'a fait la joie de préfacer ce livre, et au professeur Alain Blanc pour sa lecture et son suivi attentifs en vue de la publication de cet ouvrage.

Je ne remercierai jamais assez mon épouse Stéphanie, à qui ce livre est dédié, pour son soutien et son aide inconditionnels durant les années de gestation de la thèse et du livre.

*À Stéphanie*



## Préface

---

Le philosophe oblige à revenir aux questions premières et à ne jamais considérer que les choses établies, les conceptions les plus répandues et les principes les plus admis jouissent d'une évidence définitive. Rien ne doit aller de soi, dès lors qu'on se pose des questions de fondement, ou des questions de structures ou encore de généalogie ou simplement de cohérence. Le philosophe ne prend pas pour acquis ce qu'on a pensé avant lui, fut-ce par de très grands esprits, sans avoir refait le chemin pour son propre compte et quitte à s'écarter de la tradition de pensée où il se situe ou de collègues réputés. Le philosophe est un esprit libre, parce que critique. Tel est Philippe Sanchez.

Quelle voie emprunte-t-il ? Il se trouve devant des approches du handicap en termes de définitions, de lois, de dispositifs. Quels sont les plus centraux de ces éléments qui peuvent permettre de développer une réflexion sur la justice que l'on doit aux personnes handicapées ? L'interrogation de l'auteur porte, en effet, sur la justice, notamment distributive, laquelle est aujourd'hui souvent combattue alors qu'elle est à l'œuvre dans nombre de politiques publiques. Il choisit logiquement les questions relatives à la compensation du handicap et de la dépendance, laquelle prétend tendre à inclure au mieux les citoyens handicapés dans la société. L'ouvrage est ainsi parcouru des quatre grandes questions que l'auteur annonce dans les premières pages : quelles inégalités illégitimes compenser et donc qui est-il juste de compenser, par quoi et comment compenser et jusqu'où compenser ? La formulation même des questions, met, si j'ose dire, la puce à l'oreille pour peu que l'on soit averti de la philosophie analytique. C'est ici que Philippe Sanchez, dans le contexte français, se révèle original et, sans doute pour certains, déconcertant.

Je me garderai d'entamer un exposé sur ce qu'est la philosophie analytique pratiquée essentiellement chez les auteurs de langue anglaise. Il faut renoncer à une démarche spéculative ou déductive et tout

autant à une description phénoménologique ou encore aux maîtres du soupçon que sont Nietzsche, Freud ou Marx, entraînant, par exemple, des considérations sociologiques et psychanalytiques. Le guide est ici John Rawls, auteur comme l'on sait d'un ouvrage qui ne cesse d'être lu et discuté, *Théorie de la justice*. Philippe Sanchez lui emprunte son « équilibre réfléchi » qui permet d'articuler l'intuition que l'on a des questions, les principes qui y interviennent et la généralisation que l'on peut en faire. Ce schéma est adéquat aux questions posées qui sont d'ordre politique et éthique et non d'abord métaphysique.

Dès lors on ne s'étonnera pas de la pratique constante des exemples et des contre-exemples, exemples pris dans le vif des situations mais souvent également construits, fictifs. En philosophie analytique il s'agit, sur un donné factuel ou langagier, de rechercher la cohérence logique et d'éliminer les objections possibles au discours que l'on tient. De là également les discussions pas à pas pour ne rien oublier et répondre à un grand nombre d'auteurs qui ont traité du sujet. Ces auteurs sont souvent ignorés du public français, même philosophe. Ce n'est pas une des moindres qualités de Philippe Sanchez que de nous révéler, par la connaissance qu'il a de la littérature de langue anglaise, des livres et études qui renouvellent nos façons d'aborder les questions.

Une préface n'est pas un résumé du livre, mais une invitation à le lire. Nous allons ici d'une critique des définitions du handicap à l'examen de l'assistance érotique et de la situation des aidants familiaux, en passant par l'analyse des divers modes de compensation en termes financiers ou de services. Sur chaque problème, Philippe Sanchez affirme sa position, déterminée, argumentée et souvent nuancée aussi. Pour être bref, disons qu'il plaide pour une perspective d'égalité, non sur un registre égalitariste tel qu'on a pu le trouver en France ou un égalitarisme définissant des seuils de compensation (comme chez Dworkin), mais un égalitarisme donnant le maximum de chances aux personnes handicapées ou dépendantes, y compris aux plus défavorisées, en leur assurant toutes les capacités\* nécessaires pour elles. Je dis bien « pour elles », la question n'étant pas d'égaliser les conditions, encore moins les revenus, ni même de donner à chacun(e) selon ses besoins, mais d'amener chacun(e) au plus haut degré de liberté pour qu'il (elle) développe ses projets. De là la pertinence de recourir à la notion de capacité.

Le mot est repris d'Amartya Sen et de sa disciple, partiellement infidèle comme tout vrai disciple, Martha Nussbaum, qui veut mettre l'accent sur les conditions effectives d'exercer ses capacités et ne pas simplement affirmer des virtualités. On sait qu'en complément des capabilités en nombre restreint élaborées par Sen, Nussbaum a listé dix capabilités, qui sont rappelées dans l'ouvrage. Sen comme Nussbaum ne sont pas plus que d'autres sans passer sous la critique de Philippe Sanchez, mais ils lui permettent de constituer un corpus de quelques principes, et non une multitude. L'économie de principes est aussi un résultat de la méthode analytique. Ces principes, énoncés en fin de parcours, ne sont pas révolutionnaires dans leur formulation, mais pris ensemble d'une part et conduits à leurs conséquences ultimes d'autre part, ils constituent la matrice pour une critique intelligible et lucide des dispositifs législatifs, institutionnels ou concrets mis en place en direction des personnes handicapées.

Le mot compensation devient un concept large car il doit prendre en considération quatre dimensions (au mieux prises en compte dans le Processus de production du handicap) : le niveau physiologique, le niveau fonctionnel, le niveau environnemental et le niveau social. La compensation n'est pas vraiment distincte de l'aménagement de l'environnement et du social et n'est pas, comme dans la loi de 2005, réservée à la compensation individuelle. De même la compensation peut englober la réparation, contrairement à l'opposition traditionnelle depuis les accidents du travail en France, tout en se distinguant clairement de la restitution. Considérant ce spectre, la justice réclame qu'on agisse, grâce aux capabilités, sur cet ensemble, mais de façon modulée, car chacune des dimensions doit être traitée de manière à atteindre les principes de justice mis à jour. J'adhère à cet élargissement de la notion de compensation car il n'y a plus deux exigences, l'exigence individuelle et l'exigence sociale, mais chacune agit sur l'autre, sans se remplacer si, précisément, on est fidèle à la notion et au développement des capabilités.

Parmi les nombreux points susceptibles de décaler notre regard sur les questions de justice, je me plais à en faire un florilège personnel.

La critique des définitions ou descriptions du handicap aboutit à privilégier la proposition québécoise, que l'on peut légitimement et

particulièrement attribuer à Patrick Fougeyrollas, nommée PPH. On parle alors en termes d'inadéquation entre la configuration physiologique et fonctionnelle d'un individu avec son environnement, naturel, culturel ou social. J'ai moi-même donné ma préférence au PPH au moment de l'édition de la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. J'ai surtout insisté, en outre, sur l'idée d'interaction. La notion d'inadéquation, qui renvoie à celle de mauvais ajustement, vient heureusement enrichir les autres termes, notamment celui d'inclusion. Nous pourrions croire être arrivés à une approche indépassable à la suite des évolutions conceptuelles de ces dernières décennies. L'analyse des définitions, telle qu'elle est menée par Philippe Sanchez, nous montre qu'il ne faut jamais s'arrêter dans ce travail de compréhension.

Un autre point fort, à mes yeux, est la volonté de Philippe Sanchez de ne pas oublier les plus sévèrement déficients. C'est pourquoi il se tourne vers le type d'égalité que j'ai essayé d'évoquer. La difficulté constamment rencontrée dans les politiques sociales est celle des seuils de compensation : jusqu'où aller et pour qui ? Dans la mesure où l'on conditionne les aides à une forme de conscience ou de responsabilité ou à un niveau de revenu ou à d'autres critères de participation ou de contribution, on laisse de côté les plus défavorisés. J'inviterais à aller au bout de la logique, ici indiquée, dans l'attribution des capacités à ceux qui n'offrent aucun signe de conscience et de communication. Sans quoi on tombe vite, ce qui n'est évidemment pas le cas de l'auteur tout au contraire, dans une hiérarchisation des êtres humains et donc à la moindre considération de certains.

C'est ici que je me demande si, pour ce faire, il ne faut tout de même pas recourir à un principe métaphysique ou de « méta-justice », pour fonder l'égalité humaine de tous ceux qui naissent dans et de l'humanité. Je pense que, sans combattre une nouvelle fois la position de certains philosophes, éloignés dans le temps ou contemporains ou celle de certaines formes d'eugénisme aux relents de darwinisme social, il convient davantage d'exercer une critique serrée des morales minimalistes, telle celle d'Ogjen, philosophe cité à plusieurs reprises. À force de vouloir renoncer à toute transcendance et même à tout transcendantalisme à

la manière de Kant, la morale se réduit à un principe négatif (ne pas nuire à autrui) qui ignore l'ardent appel que lancent les pauvres et les déshérités de cette terre.

Pour faire sentir au lecteur l'originalité de l'auteur, mais aussi combien il donne de poids à des dispositions existantes, je prendrai pour finir l'exemple de son analyse de la compensation sexuelle, car la question est vive. Sa démonstration de l'impossibilité de faire droit au principe d'aïdants sexuels payés, sans une réforme, en France, de la législation touchant la prostitution est convaincante. D'autant que par là Philippe Sanchez insiste sur un point très important, qu'il met en relief assez souvent par ailleurs, à savoir qu'il faut à la fois faire droit à une spécificité des personnes handicapées mais sans jamais les discriminer. Si l'on ne changeait pas la législation relative à la prostitution on ferait de l'aide sexuelle une dérogation inadmissible pour une population donnée, donc une stigmatisation insupportable. Or le recours à des aides sexuelles entre dans la justice que l'on doit à ces personnes.

Intuitivement j'aurais été abolitionniste. À la suite du chapitre de Philippe Sanchez, que je laisse aux lecteurs le soin de découvrir et d'apprécier, il est difficile de ne pas faire place à des formes libres de prostitution ; celles qui sont sous domination ou esclavage des proxénètes ou mafieux devant être d'autant réprimées. On en arrive à une position réglementariste, mais qui montre qu'on est plus amenés à combattre les formes injustes et machistes de la prostitution que dans la position abolitionniste radicale qui peut favoriser une clandestinité immaîtrisable.

Pourtant il faudrait, me semble-t-il, pour répondre comme il convient à la part de justesse qu'a la position abolitionniste, développer au maximum les exigences de lutte contre la prostitution, telle qu'elle est majoritaire dans les faits : esclavage des femmes. Quant à l'argument qu'il est immoral, en tout état de cause, de prêter son corps, notamment dans ses parties sexuelles, l'analyse de Philippe Sanchez se révèle très forte. Sur ce point, en complétant la méthode analytique ici employée, on pourrait et devrait faire droit à une perspective psychanalytique et anthropologique : quand on engage son corps dans ses parties et fonctions de plaisir et de reproduction, qu'engage-t-on de l'ensemble

de ses émotions, de son affectivité et finalement de sa personne ? Ce n'est pas la même sorte d'engagement que celui d'un soin où intervient du corps à corps.

Nous sommes entraînés à considérer le caractère relationnel profond pour lequel la morale minimaliste, répétons-le, qui considère qu'il n'y a aucun devoir envers soi-même, la seule loi morale étant de ne pas nuire à autrui, est trop courte. Le chapitre concernant la compensation sexuelle est typique de l'apport de réflexion que procure le livre de Philippe Sanchez et donc aussi des débats, sereins et argumentés qu'il faut poursuivre dans le problème général de la justice, donc de la compensation, due aux personnes handicapées.

Henri-Jacques STIKER

## Avertissement

Tous les termes techniques de la philosophie politique, du handicap et de la médecine, dont l'usage est inconnu ou différent du langage courant, sont repérés par un astérisque (\*) qui renvoie à un glossaire situé en fin d'ouvrage.

*« Il est commun parmi les activistes du handicap de remarquer que le handicap présente un “défi”. Il est dit aussi, quoique nettement moins souvent, que le handicap peut être un “bienfait” à un niveau à la fois théorique et pratique. Cela semble une idée extraordinaire, mais derrière il y a l’idée que si une société est capable de penser et de se confronter avec succès aux questions du handicap, elle deviendra plus empathique, plus sécurisante dans son sens de la communauté, et plus compréhensive à la fois de la dépendance, de la vulnérabilité humaine et de la nature humaine et son potentiel. »*

Jonathan Wolff<sup>1</sup>

*“Blessed are you who take time to listen difficult speech  
For you help us persevere until we are understood.*

*Blessed are you who talk with us in public spaces  
and ignore the stare of strangers,  
for we find heavens of relaxation in your companionship.*

*Blessed are you who never bid us to ‘hurry up’,  
and more blessed are you who do not snatch our tasks from our hands  
to do them for us,  
for often we need time – rather than help.*

*Blessed are you who stand beside us  
as we enter new and untried ventures,  
for the delight we feel when we surprise you outweighs  
all frustrating failures.*

*Blessed are you who ask for our help,  
for our greatest need is to be needed.”*

*Anonyme<sup>2</sup>*

---

1 Wolff, 2010, p. 147.

2 Reinders, 2008, p. 1. Traduction : Bénis soyez-vous qui prenez le temps d’écouter une parole difficile / car vous nous aidez à persévérer jusqu’à ce que nous soyons compris. / Bénis soyez-vous qui discutez avec nous dans les espaces publics / et ignorez le regard des étrangers, / car nous trouvons des havres de détente en votre compagnie. / Bénis soyez-vous qui ne nous avez jamais ordonné de « faire vite », / et soyez encore plus bénis, vous qui ne nous ôtez pas la tâche des mains / pour

---

la faire à notre place, / parce que nous avons souvent besoin de temps plutôt que d'aide. / Bénis soyez-vous qui restez à nos côtés / tandis que nous nous lançons dans de nouvelles aventures, / car la joie que nous éprouvons quand nous vous étonnons efface / tous nos échecs frustrants. / Bénis soyez-vous qui nous demandez de l'aide, / parce que notre plus grand besoin est que l'on ait besoin de nous.



## Sigles

---

AAH : Allocation d'adulte handicapé

ADA : Americans with Disabilities Act

AVC : Accident vasculaire cérébral

CAT : Centre d'aide par le travail

CDTD : Centre de distribution de travail à domicile

CHSCT : Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail

CIF : Classification internationale des fonctionnements

CIH : Classification internationale des handicaps

CTNERHI : Centre technique national d'étude et de recherches sur les handicaps et incapacités

DPI : Disabled People International

DRM : Disability Right Movement

DUDH : Déclaration universelle des droits de l'homme

EA : Entreprise adaptée

ESAT : Établissement de service et d'aide par le travail

IMG : Interruption médicale de grossesse

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

OMS : Organisation mondiale de la santé

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

PCH : Prestation de compensation du handicap

PMA : Procréation médicalement assistée

PPH : Processus de production du handicap

QE : Quotient émotionnel

QI : Quotient intellectuel

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEHP : Sexe et handicap pluriel

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

## Introduction

---

Quels liens y a-t-il entre handicap et philosophie ? Et quels sont les problèmes que pose le handicap à la philosophie morale et politique ? Simo Vehmas et ses collègues affirment qu'il existe une « inévitable alliance entre les études sur le handicap (*disability studies*) et la philosophie<sup>3</sup> ». Cette thèse se propose d'étudier, avec les outils de la philosophie politique analytique contemporaine, les principes politiques justifiant la compensation du handicap et de la dépendance. J'entends apporter par là des arguments validant le lien nécessaire entre la philosophie et les *disability studies*.

### Philosophie et handicap : une alliance inévitable ?

Les disciplines qui étudient les handicaps et leurs conséquences ne manquent pas. La sociologie est très concernée par les questions touchant aux handicaps et aux personnes handicapées, de même que l'histoire, la psychologie, l'anthropologie, la médecine, d'autres disciplines encore... De façon plus inattendue, les handicaps questionnent aussi les sciences de l'ingénieur, qui se penchent sur des objets techniques utiles pour atténuer ou compenser tel ou tel handicap. Le lien entre le handicap et la philosophie peut ne pas paraître évident à beaucoup de personnels travaillant dans des institutions d'accueil de personnes handicapées, ou à des chercheurs en sciences sociales peu habitués à ce que les philosophes s'intéressent aux handicaps et à ceux qui les portent. Mais la philosophie est requise dès lors que se posent des questions de principe, et nous verrons tout au long de cet ouvrage que le handicap et la compensation en posent de nombreuses.

La littérature scientifique sur le handicap, notamment en philosophie, abonde de réflexions sur ce que sont les personnes handicapées et sur ce qui cause les handicaps, sur les moyens de les compenser. Cette littérature

---

3 Vehmas *et al.*, 2009, p. 1.

a été suscitée par le Disability Right Movement (Mouvement de droit pour le handicap) et par la publication en 1980, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la première classification internationale des handicaps : la Classification internationale des handicaps (1980), ou CIH, également nommée « classification de Wood », du nom du médecin britannique Philip Wood qui en dirigea l'élaboration. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses critiques et autant de débats, qui ont mené à sa révision, à la rédaction et à la publication d'une seconde classification : la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (2001), aussi appelée CIF.

Les débats suscités par la CIH de 1980 à 2000 furent axés sur la confrontation de deux modèles théoriques : le modèle médical et le modèle social du handicap. Pour dire vite, parmi les différents facteurs de handicap, le modèle médical accorde une place prépondérante aux déficiences physiologiques et aux incapacités. Par contre, le modèle social insiste sur le handicap au sens anglais de ce mot, qui signifie le désavantage social, dû à des barrières sociales, culturelles, infrastructurelles qui discriminent et désavantagent les personnes porteuses de déficiences physiologiques.

Pour le philosophe, la confrontation de ces modèles pose des questions ontologiques. Est-ce que quelqu'un *est* déficient ? *Est-il* handicapé ? Il s'agit de savoir si l'on peut concevoir le handicap comme un état intrinsèque de la personne dite « handicapée », ou s'il est un ensemble de situations et de relations entre un individu et son environnement. Si l'on choisit la deuxième option, se pose la question de la construction sociale et culturelle des handicaps.

Les personnes handicapées ne sont alors plus considérées, comme jadis, comme « des erreurs de la nature » ni comme des monstres (Diderot, 1749 ; Stiker, 2005). Il n'existe pas, selon le modèle social du handicap, de personne handicapée « par nature » ; mais des préjugés sociaux et culturels, des institutions, des infrastructures posent des normes discriminant les personnes dont les configurations corporelles et mentales s'éloignent desdites normes. D'« erreurs de la nature » ou d'asociales, les personnes handicapées deviennent des victimes d'une injuste exclusion, causée par des structures sociales inhospitalières.

Les objections à la discrimination positive .....	196
Réponses aux objections .....	199
<b>La discrimination positive à l'embauche est-elle justifiable pour les personnes peu productives ?</b> .....	205
La collectivité doit-elle financer l'aménagement des postes de travail ? .....	206
<b>Faut-il faire travailler les moins productifs en milieu protégé ou leur octroyer une allocation les exemptant de travailler ?</b> .....	209
La question de principes .....	209
L'emploi en milieu protégé, tel qu'il est pratiqué, est-il légitime ? .....	211
<b>Conclusion</b> .....	216
<b>CHAPITRE 7. À QUELLES CONDITIONS LES POLITIQUES CONDITIONNELLES SONT-ELLES JUSTES ?</b>	
LES MODALITÉS POLITIQUES : <i>CASH</i> OU <i>KIND</i> ? (PARTIE III) .....	219
<b>Est-il plus juste d'allouer des biens en <i>cash</i> ou en <i>kind</i> ?</b> .....	219
<b>À quelles conditions une allocation en <i>cash</i> est-elle juste ?</b> .....	221
<b>À quelles conditions une allocation de compensation en <i>kind</i> est-elle juste ?</b> .....	223
La limite supérieure de compensation .....	224
Les conditions de revenu .....	226
<b>À quelles conditions l'octroi d'une place en foyer est-il juste ?</b> .....	228
Prélever les travailleurs pour occuper ceux qui ne travaillent pas ? .....	228
L'insertion des personnes inaptes à travailler .....	230
Seconder les parents .....	231

<b>Conclusion concernant les modalités politiques de la théorie de la juste compensation .....</b>	<b>233</b>
CHAPITRE 8. Y A-T-IL UN DROIT À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ? .....	237
<b>Est-il juste de légaliser l'assistance érotique aux personnes handicapées ? .....</b>	<b>239</b>
Les obstacles juridiques à l'assistance érotique en France .....	239
Les arguments abolitionnistes contre la prostitution disqualifient-ils la légalisation de l'assistance érotique ? .....	241
Les arguments contre la prostitution comme profession de service corporel.....	244
Les arguments politiques contre la prostitution .....	246
Critique du contrat tacite entre la prostituée et le client.....	250
<b>Faut-il rembourser les prestations sexuelles aux personnes handicapées ? .....</b>	<b>255</b>
Quelques objections au remboursement de prestations sexuelles .....	255
L'approche des capacités justifie-t-elle le remboursement de prestations sexuelles ? .....	258
<b>Conclusion.....</b>	<b>262</b>
CHAPITRE 9. RÉMUNÉRER LES AIDANTS FAMILIAUX OU SUBSIDIER LES SOINS À DOMICILE ? .....	265
<b>Quelques données.....</b>	<b>266</b>
<b>Est-il juste d'aider politiquement les aidants ? .....</b>	<b>267</b>
Y a-t-il une injuste inégalité entre les aidants et les non-aidants ? .....	268
Y a-t-il une injustice au sein de la famille entre l'aidant principal et les autres ? .....	272
Les proches ont-ils le droit de refuser d'être aidants ?...	277